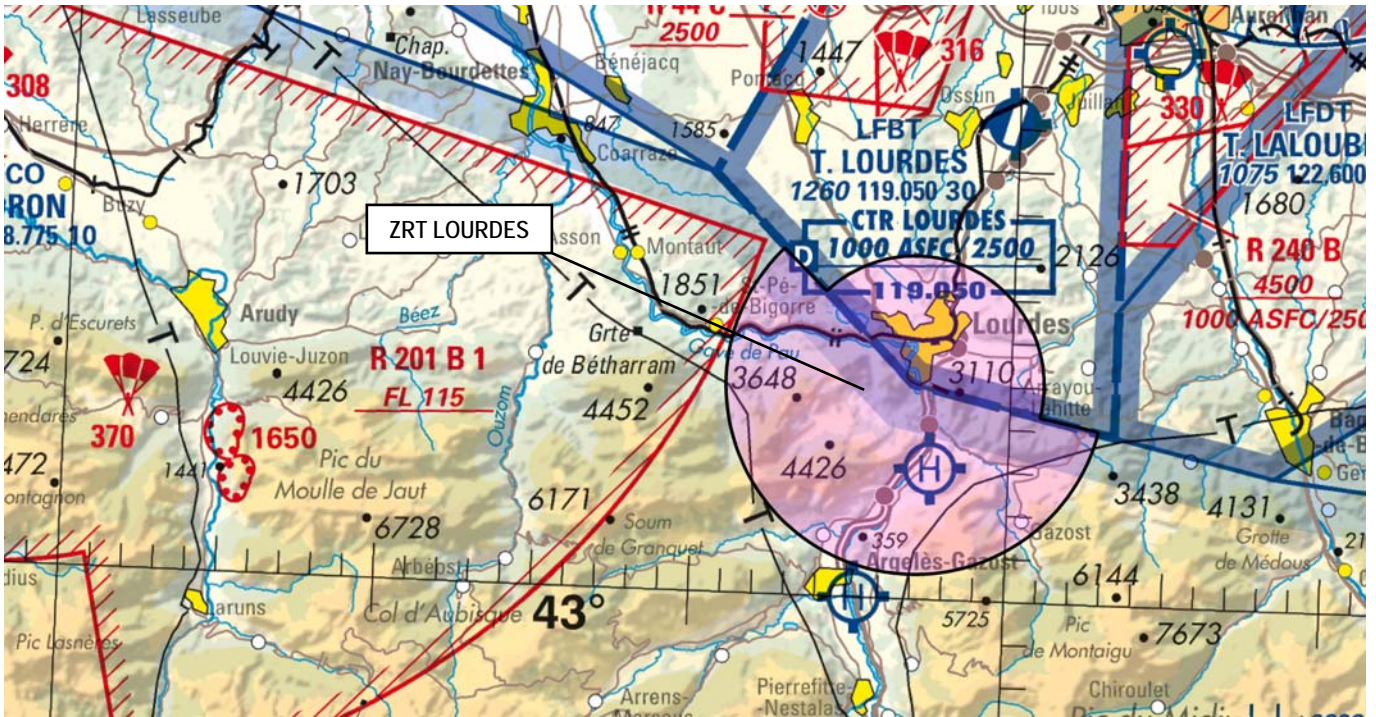


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire autour de Lourdes
En vigueur : Du 13 mai au 08 octobre 2022

Lieu : FIR Bordeaux LFBB - AD Tarbes-Lourdes LFBT, Tarbes-Laloubère LFDT



Extrait carte IGN 1/500 000 – Edition 2022

ACTIVITÉ
Protection du sanctuaire
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ (UTC)
Du 220513 à 0000 au 220515 à 2359 Du 220811 à 0000 au 220816 à 2359 Du 221005 à 0000 au 221008 à 2359
INFORMATION DES USAGERS
LOURDES TWR : 119.050 Mhz
GESTIONNAIRE
NIL.
STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT), qui lorsqu'elle est active coexiste avec les portions des espaces aériens avec lesquels elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG, CAM et aéronefs sans équipage à bord : Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour : - les aéronefs en IFR au départ et à l'arrivée de l'aérodrome LFBT - les aéronefs habilités pour du travail aérien à destination ou au départ de l'héliport de GER - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT - raison de sécurité impérieuse - les activités bénéficiant d'une dérogation délivrée par la DSAC Sud.
SERVICES RENDUS
Les services de la circulation aérienne sont rendus dans la ZRT par l'organisme habituel de contrôle ou d'information de vol conformément aux classes d'espace aérien avec lesquels elle interfère.

SUP AIP N° 106/22

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

043°07'46" N, 000°06'58" W
arc anti-horaire de 4.40nm de rayon centré sur 043°04'58" N, 000°03'03" W
043°04'07" N, 000°02'17" E
043°04'22" N, 000°00'56" E
arc anti-horaire de 3.00nm de rayon centré sur 043°04'58" N, 000°03'03" W
043°07'13" N, 000°06'10" W
043°07'46" N, 000°06'58" W

Limites verticales :

SFC – 5500ft AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Service de la navigation aérienne Sud-ouest / Organisme PYRENEES :
sna-so-pyrenees-ctl-ld@aviation-civile.gouv.fr
+33 5 62 32 62 50

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les usagers aériens sont invités à consulter au jour le jour des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.